

N/réf : SW/AM

Procès-Verbal de la 355^{ème} séance de l'Assemblée d'Ecole du mardi 3 décembre 2024

Présences Alexia Giroud Nyer, E
Alonso Coaguila, E
Arnaud Magrez, Ens
Chantal Mellier, CAT
Consuelo Antille, CAT
Florence Pojer, Ens
Garance Durr-Legoupil-Nicoud, CI
Nicola Spoletini, E
Nikita Norkin, CI
Samuel Cotture, CAT
Sandrine Gerber, Ens
Thomas Reynaud, CAT
Vincent Lamirand, CI
Volkan Cevher, Ens
Zaid Alhaj Kaddour, E

Kristin Becker, Déléguée des 2 AE au CEPF
Nina Eggert, Représentante de la direction EPFL
Sabrina Wuilleret, Assistante administrative AE

Excusé Emad Oveisi, CI

Absent Frédéric Rauss, Mediacom

Ordre du jour

Membres AE; la séance débute à 12h15

- Accueil
- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du PV de la 353^{ème} séance
- Discussion avec notre Déléguée au CEPF
- Communications du Bureau de l'AE
- Consultations
- Divers et propositions du jour

Membres AE et Invités (13.15 - 14.15)

- 13:15 - 14:15 – Echange avec Martin Hairer & Franco Vigliotti, présidents de la commission "Centre international Bernoulli à Bassenges" et François Dupuy, chargé des aménagements extérieurs à la VPT
-

1. Accueil

Séance en hybride ouverte à 12h15 par Arnaud Magrez, Président de l'AE.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

3. Validation du PV de la 353^{ème} séance

Le PV est adopté par l'ensemble des membres présents.

4. Discussion avec notre Déléguée au CEPF

Séance du Domaine du 23 octobre & infos du Parlement ou de la Confédération

Intégrité scientifique

Un groupe de travail du domaine des EPF a élaboré un règlement commun sur l'intégrité scientifique et le scientifique misconduct pour le domaine, sur la base des textes existants dans les institutions et du Code of conduct for scientific integrity des Académies Suisse (pour l'EPFL Ambrogio Fasoli et Andreas Mortensen font partie du groupe de travail). Lorsqu'il sera prêt, ce texte sera mis en consultation dans toutes les institutions.

Stratégie pour la diversité, l'égalité et l'inclusion

Il y a eu de très nombreuses prises de position, notamment bien sûr celle de l'AE. Un point important était l'objectif financier de 0,5 % du budget de la Confédération, auquel il était proposé de renoncer. Grâce aux nombreuses remarques formulées dans les prises de position, KB a pu obtenir que la séance du domaine propose un compromis au Conseil des EPF, à savoir que les institutions continuent à viser au moins 0,5 % du budget, mais sans qu'un reporting financier doive être fait (uniquement un reporting qualitatif). Plusieurs autres positions ont été intégrées dans le document. Cette nouvelle version est maintenant soumise au Conseil des EPF pour approbation.

Taxes d'études

Comme vous le savez, une consultation des institutions et des offices a eu lieu. Lors de la séance du domaine, KB a donné la pétition du CMS à Michael Hengartner et a mené des discussions avec Monique Weber, la responsable du domaine juridique à l'état-major. Le texte soumis au CEPF prévoit que les étudiant·es du CMS pourront intégrer le bachelor sans subir l'augmentation. Il prévoit comme prévu un triplement des taxes pour les personnes étrangères, et une indexation sur le renchérissement des taxes tous les quatre ans.

Concernant la définition des personnes étranger·es, la définition suivante est soumise au CEPF : « pour les ressortissantes et ressortissants étrangers, c'est le domicile au moment de l'obtention d'un certificat donnant droit à l'admission aux études universitaires qui est pris en compte. Toutefois, en raison de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) conclu entre la Suisse et l'UE, les étudiantes et étudiants provenant des pays membres de l'UE ne verseront pas de taxes d'études plus élevées lorsqu'ils peuvent prouver qu'ils sont titulaires d'un droit de séjour en Suisse en qualité de travailleur salarié, d'indépendant ou de membre de la famille d'une personne qui exerce son droit à la libre circulation en Suisse. »

Actuellement les mesures transitoires proposées ne prévoient pas que les étudiant·es qui sont actuellement en bachelor ne soient pas touchés·es par l'augmentation lorsqu'ils et elles entreront en master. L'AGEPoly et le VSETH ont été très actifs pour défendre cette mesure transitoire, les directions de l'ETH et de l'EPFL la soutiennent également et KB la défendra au CEPF.

Remarques des certains membres de l'AE : le CEPF est responsable de cette situation / l'ordonnance se gère en interne (le Parlement devrait laisser faire cela). Le CEPF a l'autonomie de décider des mesures transitoires. C'est aux écoles d'appliquer l'augmentation des taxes et de décider.

Nina Eggert : Il n'y a pas de pression du Parlement au niveau des mesures transitoires. Le Parlement légifère mais ne gère pas la mise en œuvre.

AGEPoly : à noter que si le CEPF décide de ne pas mettre en place des mesures transitoires, la prochaine bataille sera les bourses.

AE: il faudrait que la Direction coordonne les informations des cas par cas pour éviter des différences de traitement lors de situations similaires // nécessite d'un e-mail de la Direction EPFL destiné à la communauté étudiante, avec un contenu explicatif clair et une adresse de contact // en fonction du résultat, l'AE propose d'écrire à la Présidence pour qu'il y ait une clarification des différents cas.

Suite de séance le 11 décembre 2024 (séance extraordinaire) :

Séance du Conseil des EPF du 4 et 5 décembre

Taxes d'études

Contre l'avis des présidents de l'ETH et de l'EPFL, des assemblées d'école, du VSETH et de l'AGEPoly, le Conseil des EPF a accepté le triplement des taxes d'études pour les étudiants étrangers et rejeté les mesures de transition pour les étudiants du bachelor au master. La raison en était la forte pression politique et les conséquences redoutées pour le budget. La compensation du renchérissement tous les 4 ans a également été acceptée.

Note après séance :

Lors de la séance du CEPF des 4-5.12, Joël Mesot, Martin Vetterli et Kristin Becker van Slooten ont défendu en vain l'introduction de mesures transitoires pour les étudiants actuels en Bachelor concernant les taxes d'étudiants. Les EPF vont devoir trouver des moyens de fournir une exemption des taxes ou une assistance financière à celles et ceux qui en auront besoin.

Stratégie pour la diversité, l'égalité et l'inclusion 2025-2028

La stratégie a été adoptée, avec un objectif financier de 0,5 % du budget de la Confédération (grâce aux prises de position sur lesquelles KB a pu s'appuyer). Le conseil renonce à un reporting financier.

Mesures salariales (entretien avec les partenaires sociaux du 10.12.24)

Contrairement aux années précédentes, la Confédération n'a pas encore décidé à combien s'élèvera la compensation du renchérissement des salaires des employés fédéraux. Selon la PVO, le domaine des EPF ne peut pas aller au-delà. Le renchérissement selon l'indice national des prix à la consommation est de 1,2 %, les chiffres en discussion se situent entre 0,75 et 1,5 %, le Conseil fédéral ne prendra probablement pas de décision avant le 20 décembre.

5. Communication du Bureau AE

- Entretien Bureau AE – Anna Fontcuberta i Moral (11.11) : il s'agissait d'une séance d'information sur les activités de l'AE : commission d'éthique : accord pour organiser un séminaire sur l'éthique – commission du personnel – thème séance Dialog 2025 – 2 GT AE pro-actifs à la simplification des procédures : GT Admin + GT étudiants et PhD – ferme de Bassenges – GT Parking – l'AE décide par elle-même des membres qui la représentent aux GT // nomination (par la Direction EPFL) de Nina Eggert pour représenter la Direction aux séances de l'AE.
- Analyse du système de soutien et de gestion des risques psycho-sociaux : suite à la présentation de l'AE à la séance plénière des RH, des propositions ont été évoquées. L'AE s'est introduite et propose d'intégrer les GT suivants : système salarial – contrat de travail – évolution de carrière et formation continue – primes spéciales – apprentissages – assistant·es étudiant·es – mentorat des PATTs. Un courrier en ce sens a été adressé à Marianne Wannier (RH).
- Survey sur le Mentoring des PATTs (Corps Ens) : l'objectif est la création d'un GT qui aide à améliorer l'introduction des PATT (Welcome, contacts, etc) et faire des recommandations au niveau du mentoring (homogénéisation entre les facultés). Pour ce faire, les membres du corps enseignant ont lancé une étude sur la situation des PATT, en particulier du Mentoring à 79 PATT de l'EPFL et obtenu 40 réponses par mail. Prochaines étapes : 1) récolter et étudier les informations et relever les points qui semblent pouvoir être améliorés 2) en faire part aux RH afin de permettre une amélioration de l'intégration des PATT dans le système EPFL.

6. Consultations

- N/A

7. Mise à jour des groupes de travail et commissions

- ILOT - commission de gestion opérationnelle (Sandrine, Garance) :
La Présidence de la Commission ILOT est reprise par Andreas Osterwalder. La fréquence et le calendrier des prochaines séances de la commission n'ont pas encore été définis. Parmi les actions en cours, on notera: i) Le retour concernant le premier "Workshop Dialogue Constructif" est positif. Ce workshop sera à nouveau proposé; ii) Le GT "Santé mentale en situation de crise" a poursuivi ses travaux. Les cas sont pris en charge par la consultation sociale. Une offre de "Groupes de parole" a été mise sur pied mais a reçu peu de participation jusqu'à présent; iii) le GT Espaces de dialogue ouvert a travaillé pour identifier un lieu sur le campus qui pourrait être mis à disposition pour la création de cet espace. Un document de synthèse sera présenté; iv) Concernant les LEX 8.2.1 et 8.3.1, Françoise Chardonnens a présenté une synthèse de l'avis de droit. Les travaux vont être poursuivis pour la révision de ces LEX.
- GT Parking (Sandrine, Consuelo, Zaid, Arnaud) :
Le GT a participé à plusieurs séances avec les membres de l'ex-VPT afin d'élaborer des propositions de modification de la LEX et d'évaluer la faisabilité de leur mise en application. Une prise de position finale ainsi qu'une version "corrigée" de la LEX ont été transmises le 30.10.2024 aux membres de l'ex-VPT en charge de la LEX. Cet envoi est resté sans réponse de leur part. Nous avons appris par e-mail que la LEX soumise initialement en consultation avait été validée par la Présidence et que les propositions de l'AE n'avaient pas été retenues. Il a été décidé d'adresser un courrier à la nouvelle Présidence retraçant l'historique de cette consultation et de l'implication de l'AE dans la proposition de solutions alternatives. Ce courrier sera adressé après la prochaine séance de l'AE et la rencontre avec A. Fontcuberta.
- Commission du Personnel (Consuelo, Thomas, Nikita, Arnaud) :
Le GT CoPe finalise la rédaction du règlement. Celui-ci sera soumis aux Associations représentatives du personnel ainsi qu'aux partenaires sociaux. Il sera ensuite envoyé pour validation à la présidence avant d'être mis en consultation auprès du personnel.
- Simplification administrative (2 GT AE) : Les deux GT doivent se rencontrer prochainement pour entamer le travail.
- GT AE "Commission Ethique" (Garance, Zaid, Thomas, Arnaud) : Rencontre avec Michael Thiemans et l'équipe de philanthropie. L'organisation du séminaire "Ethique" sera lancée en Février 2025.
- Assistants Etudiants (Alexia, Arnaud) : Le GT se rencontre toutes les trois semaines. Il a entamé la préparation d'un document qui accompagnera l'engagement des Assistants Etudiants (tâches, temps de travail et rémunération). Pause prévue pendant la période d'examen.
- Implémentation du "security screening" : l'AE a envoyé un e-mail (16.12) à A. Fontcuberta i Morral et M. Vetterli transmettant à ce sujet un courrier de l'Assemblée d'Ecole ainsi qu'une lettre signée par plus de 150 Profs et MERs et aussi une lettre commune des associations ELSA, Polydoc et EPDA.
- GT Pavillons (Florence et Arnaud) : 3 réunions de la commission ont eu lieu, présidées par le Provost Pierre Dillenbourg, et des propositions ont été soumises à l'ancienne et à la nouvelle présidence le 3 décembre 2024, sans retour depuis. Les propositions soumises étaient les suivantes pour le Pavillon A : option préférée, une salle pour l'exposition de projets MAKE ou d'autres activités Outreach des labos, et pour le Pavillon B, un maintien du musée actuel en première option, et des salles de classes et d'examens en deuxième position.

8. Divers et propositions du jour

- N/A

9. Echange avec Franco Vigliotti, co-président de la commission "Centre international Bernoulli à Bassenges" / Martin Hairer, co-président de la commission "Centre international Bernoulli à Bassenges" & directeur du Centre Bernoulli / François Dupuy, chargé des aménagements extérieurs à la VPT / Agnès Le Tiec, adjointe de la vice-présidente à la VPT et cheffe de service Durabilité EPFL.

- GT AE : Garance – Vincent – Samuel – Nicola (leader)
- Objectif de la rencontre : vue d'ensemble du projet de délocalisation du centre Bernoulli à la ferme de Bassenges & informations sur les points suivants :
La situation actuelle du centre Bernoulli (espaces disponibles, taux d'occupation des locaux, etc.) ; Le développement du centre Bernoulli (membres de la faculté, doctorants, personnel administratif, besoins en espace, etc.) ; Les options potentielles de délocalisation sur le campus ; L'état des discussions avec la comité Bassenges ; Les projets reçus dans le cadre de l'appel à propositions pour la réhabilitation de la ferme de Bassenges ; Le budget et les modalités de financement envisagés pour le projet ; L'état d'avancement des démarches administratives auprès des autorités communales et cantonales.
- **Présentation du projet** : voir le support Powerpoint ci-joint.
- Quelques phrases « clé » : durée de bail pour activité agricole de 6 ans et non de 9 ans / patrimoine à entretenir. Rénover et réaffecter à d'autres missions / il s'agit d'un changement de modèle d'exploitation et non de la fin de l'agriculture / la municipalité et le canton de Vaud sont favorables au projet de l'EPFL.

Questions/réponses

Centre Bernoulli

- Nombre de programmes et taux d'occupation. L'activité dépend des fonds (EPFL), demandes au fonds national. Combien y a-t-il de participants aux programmes ?
Réponse : En général, il y a environ une quarantaine de participants, mais ceci est variable selon les workshops. Concernant les participants de longue durée (plusieurs semaines), nous pouvons actuellement accueillir au maximum 12 personnes. Nous avons régulièrement des demandes pour davantage de participants, ce que nous devons refuser par manque d'espace. Concernant le nombre de programmes, nous accueillerons en 2025 cinq programmes externes (sélectionnés par notre comité scientifique international), ainsi que 17 workshops « internes », donc organisés par des scientifiques associés à l'EPFL (professeurs, jeunes chercheurs, étudiants de thèse). Notons que le centre sera fermé pour des travaux de rénovation du bâtiment GA (ventilation) jusqu'à fin mars 2025.
- Nous comprenons le besoin de calme et sérénité nécessaire au bon fonctionnement du Centre. Cependant, beaucoup de chercheurs/scientifiques en auraient besoin également. Comment le choix s'est-il porté sur vous, par rapport aux autres entités du campus ?
Réponse : Le besoin de calme n'est en effet pas unique au Centre mais bien réel à tout ce qui touche à la recherche. Un problème majeur est l'incompatibilité entre la recherche et la vie enfantine très bruyante (garderie Polychinelle).
- Un grand nombre de chercheurs voudraient du calme (ce qui semble être un luxe à l'EPFL). Souvent ces centres se situent dans des lieux isolés, dans un cadre calme, mais cela dépend du choix des centres. L'atout du centre Bernoulli est l'avantage d'être à l'EPFL. Quelle est votre perception par rapport à la situation tendue ? Comment vous sentirez-vous sur un site qui est finalement source de tensions, entouré de discussions politiques, où y a des oppositions ? Avez-vous des idées alternatives entre vous mathématiciens ? Quelles sont vos ressentis, ce qui vous va ou ne vous conviendrait pas ?
Réponse : La ferme de Bassenges appartient à l'EPFL qui n'en fait actuellement pas usage. Mon impression personnelle est que, pendant une période, ils ne savaient pas quoi en faire mais que c'était toujours clair que, à plus ou moins long terme, ce lieu sera utilisé pour les missions fondamentales de l'EPFL, à savoir la recherche, l'enseignement, et / ou l'innovation. C'est pourquoi d'ailleurs qu'une clause à cet effet existe dans le contrat de bail. Concernant les questions de « ressentis » je ne pense pas que ce soit une question appropriée dans un contexte professionnel et je ne suis pas en position de présumer des « ressentis » de mes collègues.
On parle de familles, qui se sont investies dans un projet difficile au long cours, auxquelles on demande de partir, alors qu'on est contre l'usage conventionnel des baux agricoles : personne ne s'attend à ce qu'on lui demande de partir juste 4 ans après le début, même deux ans à l'avance. Moralement, c'est une question délicate. Comment le percevez-vous ?

Réponse : Cela dépend des personnes ; je ne peux pas me prononcer sur les perceptions de mes collègues. Ceci dit, je ne pense pas que la réputation internationale du centre soit mise en danger par une polémique locale autour d'un bâtiment.

VPO

- Est-ce que l'ArtLab a été considéré pour accueillir le centre Bernoulli ?
Réponse : La nature des espaces ArtLab ne se prête pas aux activités du CIB. L'utilisation de l'ArtLab a fait l'objet de nombreuses idées dans le cadre d'une démarche conduite par le VPA. Le facteur de forme longitudinal du bâtiment rend l'hébergement d'activités comme celles du CIB impossible. Le problème n'est pas uniquement lié à l'éclairage, il serait en principe possible d'ajouter des fenêtres (qui existaient dans le premier projet, mais finalement éliminées pour le développement de l'activité muséale).
- Est-ce que le GA3 peut être rehaussé ?
Réponse : Le bâtiment GA a été conçu pour recevoir des activités liées à l'enfance (garderies, accueil de classes, programmes pour les enfants). Ces activités ne sont pas compatibles avec des activités d'adultes et requièrent des séparations de flux de personnes et d'activités. Et l'Advanced science building ?
Réponse : il sera utilisé pour des activités de recherche qui nécessitent les spécifications techniques avancées du bâtiment, ce qui n'est pas le cas des chercheurs du CIB.
- Qu'en est-il du ratio de nombre de mètres carrés par rapport aux nombres de pieds qui vont le fouler (surface par nombre de personnes restreinte) ?
Réponse : Les espaces ont été définis en fonction de la taille des programmes potentiels (et généralement conduits en parallèle). Les espaces sont adaptés pour accommoder les séminaires simultanés et les activités des chercheurs en résidence. 100 personnes voire plus sur 1000 mètres carrés est du même ordre de grandeur que la densité (voire meilleure que la moyenne) EPFL, en termes de m²/EPT. Nous notons que de nombreux espaces et bureaux ailleurs sur le site ne sont pas complets/utilisés. Une utilisation plus rationnelle de nos espaces est un enjeu général sur le campus.
- Quelle surface revient aux étudiants par rapport à ces 500 mètres carrés ?
Réponse : Les locaux utilisés actuellement par le centre Bernoulli retourneront au service de promotion des sciences (Farnaz Moser-Boroumand), qui est établi sur place et a fait un sacrifice d'espace pour permettre au CIB d'avoir des espaces. Le bâtiment GA a été conçu pour l'accueil de l'enfance et devrait être restitué à cette fonction. Ce sont env. 14'000 enfants et étudiants qui sont reçus / rencontrés chaque année par le SPS. En ce moment, les activités du SPS sont par conséquent disloquées sur des espaces disjoints du site (p.ex. CE0, BCH, alors que ces espaces – pris sur d'autres activités, devraient être au GA).

Divers

- VPO : le budget est de 10 millions tout compris.
- VPO : les deux scénarios faisant usage de la ferme de Bassenges et du « château », présentaient les meilleures options, portées par 2 éléments principaux : 1) utiliser les espaces que l'on a déjà (La Confédération l'exige. Si l'EPFL n'utilise pas l'espace qu'elle possède de manière durable, elle devrait en principe le vendre). 2) l'argument de durabilité (rénover au lieu de bétonner un nouvel espace).

➤ Questions provenant des Conseils de faculté/collège :

Conseil de faculté IC

- Are you aware of the impact that a relocation to the premises of the Ferme de Bassenges will have on the local community, and consequently, have you explored any other relocation option to the fullest? We have explored all the options available on campus and off campus (e.g. Villa Sartoris in Cossonay-Ville), they have been discussed with the Direction and the main ones were presented in the meeting with AE. The Direction made the decision based on the multidimensional analysis we presented (avoid new construction where we can, make use of what we have, meet the requirement to renovate and use for academic purposes, nature of the CIB and its functionalities).
- What is the rationale behind large budget cuts (impacting the intermediate body directly due to the rise of students and constant number of scientific staff), but spending a substantial amount of money on a prestigious architectural project instead of focusing on the main mission, which is to find more space (for students, lectures, labs, etc.). We are focusing on these immediate and important needs as well: major investments are being made in Education (Couple-Esplanade will add 1500 lecture hall seats and 600 workspaces for students) and in research with ASB, which will create new spaces for

ultra-precise scientific research and 500 research workspaces. These two projects represent a substantial investment with an immediate impact on our academic community. We note that the CIB will also fulfill an important mission for EPFL, in the field of fundamental theoretical research (math, physics, computer science, notably). In this context, it is also a strategic choice to give it a space that allows for the corresponding visibility and work environment.

- Why did EPFL never formally reply to the petition?

Réponse : Nous avons répondu. La réponse est disponible [sur la page web](#)

Questions de Pauline Rivoire, Post-doctoral Researcher, Laboratory of Cryospheric Sciences (CRYOS), EPFL & d'Anjalie Schlaeppli, PhD Microscopist, BIOP & Histology platforms.

- Pourquoi ce site a-t-il été choisi alors qu'il y a des friches et parking du côté sud de l'arrêt du bus 1, Ecublens VD, EPFL/Colladon et un parking au nord-ouest qui pourraient être reconvertis ?
Réponse : Les morceaux de friches auxquels il est fait référence sont des terrains de réserve dont nous aurons besoin pour les nouvelles constructions dont nous savons déjà qu'elles seront nécessaires à l'horizon 2035. En attendant, la logique est de restaurer ce que l'on a déjà.
- Pourquoi est-ce qu'en 2019 ce projet de ferme a été choisi si l'intention était de raser la ferme ?
Réponse : il n'a jamais été question de la raser, le projet envisagé pour le futur maintient l'exigence d'exploitation et de protection des terres.
- Pourquoi garder les champs autour s'il n'y aura pas de bâtiment nécessaire à leur exploitation, ou à la proximité des agriculteur-rices avec les animaux, en cas d'urgence (e.g. mise bas) ?
Réponse : le site est une surface en zone d'assolement dont le potentiel agronomique doit être conservé et qui constitue à ce titre une réserve. Le projet ne supprime pas l'activité agricole. Cette dernière peut être réalisée sans bâtiments, et il est vrai dans ce cas, sans animaux sous la forme actuelle. Du pâturage à façon par un tiers peut être envisagé à l'image des deux autres troupeaux indépendants du Collectif qui paissent sur les terrains de l'UNIL et de l'EPFL.
- Que va-t-il advenir des paniers de légumes et du self-service s'il n'y a plus de bâtiment ?
Réponse : Comme présenté, le modèle d'exploitation des terres va changer. Il y aura vraisemblablement un appel d'offres pour un nouveau projet.
- Pourquoi avoir choisi un projet qui oppose souveraineté alimentaire, écologie, biodiversité et alimentation locale dans une démarche de décroissance à un bâtiment de recherche ? Il y a d'autres solutions et pourquoi celle-ci a été retenue ?
Réponse : Le projet a été choisi en accord avec les missions et les ligne de forces de l'EPFL.

Remarques de la VPO

Nous sommes conscients qu'il y a eu un déficit de communication (publique) par rapport au projet.

Le Collectif a toutefois été approché dès juin 2023. Deux ans de préavis oral étaient requis par le contrat, ce qui a été respecté (30 mois). Le contrat de bail prévoyait que l'EPFL pourrait récupérer l'usage des bâtiments. Ceci était connu et accepté par le Collectif au moment de la signature. Il faut aussi noter que le contexte a énormément évolué entre 2019 et aujourd'hui pour l'EPFL. Il y a 5 ans on ne pouvait pas prévoir l'évolution de notre contexte budgétaire pour les années à venir, ou l'obligation intervenue en 2021 de faire un suivi de l'utilisation de nos espaces qui ne sont pas utilisés prioritairement pour nos missions prioritaires (suivi assorti d'un rapport annuel).

Le collectif Bassenges a reçu une ou des expressions d'intérêt ou propositions ailleurs (e.g. une ou plusieurs autres communes ou entités), auxquelles, lors de notre dernière rencontre, il a indiqué ne pas encore avoir considéré. Les canaux de communication avec le collectif sont ouverts et il y a de nombreux échanges. Toutefois et à date, l'EPFL est un peu la seule à rechercher des solutions, dont les scénarios présentés en séance.

A noter également qu'une Commission de Gestion regroupant des représentants de l'UNIL, de l'EPFL et du Collectif se réunit au moins deux fois par an depuis la signature du bail afin de discuter des aspects agricoles.

Remarques d'un membre de l'AE :

La VPO et la VPT ont fait un travail qualitatif // la communication est mauvaise // le projet est impopulaire // le projet a été validé ainsi mais la direction de l'EPFL n'a rien voulu entendre des objections // c'est un choix politique non assumé. La volonté doit être assumée.

Réponse de la VPO : on a communiqué via le site web, mais en effet, cette communication a été tardive. La pétition date de juin 2024 et la réponse a été transmise en septembre. Les réponses aux lettres de soutien

adressées au Président ont reçu réponse durant l'été. Pour ce qui est de la communication institutionnelle autour du projet, la VPO et la VPT sont un peu en retrait car cet aspect n'est pas de leur responsabilité.

La séance s'est déroulée en 2 temps : le 03.12 jusqu'à 14h45 puis la suite le 11.12. Les présences de ce document correspondent au mardi 03.12.